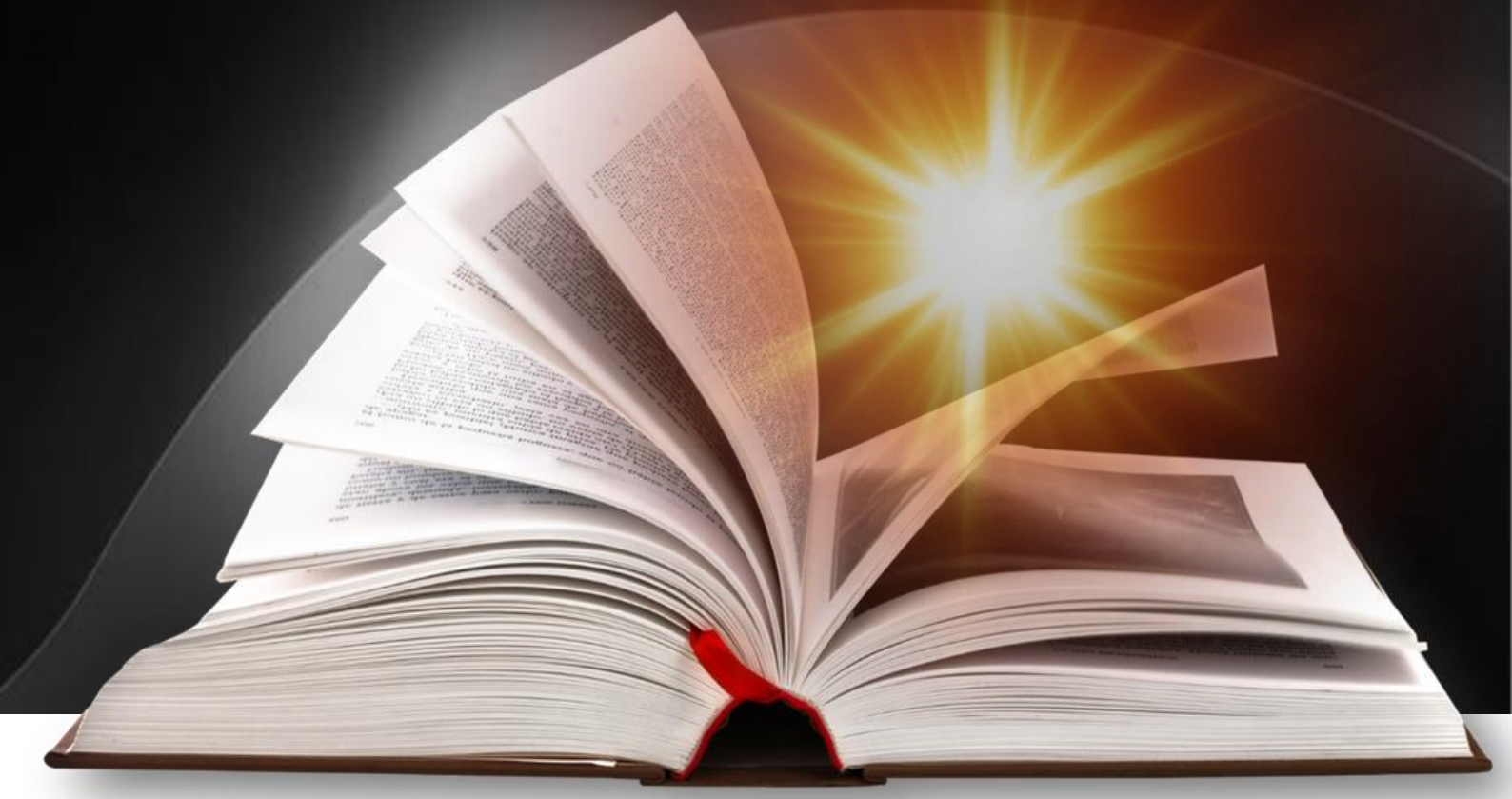
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 2, n°3, Septembre - Décembre 2023

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

AS
African Scientific Universe

Afrindala Group

Gouvernement provincial du Maniema face à la crise récurrente de légitimité de 2019 à nos jours

[Provincial government of maniema facing the recurring crisis of legitimacy from 2019 to the present]

Adolphe NDOKILI MORISHO[1]
Erick OKANDJU MASANGU[1]
Crispin YUMA LUKUMBU[1]
Université de Kindu/RD Congo
Email: erickokandju@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 2, n°3, Septembre – Décembre 2023
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, décémbre 2023

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 2, n°3, Septembre – Décembre 2023

Editorial

C'est avec une exaltation palpable que nous vous convions à explorer les tréfonds de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce dernier chef-d'œuvre, le couronnement de l'année 2023 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, se déploie une mosaïque foisonnante d'idées et de perspectives, émanant des esprits les plus éclairés du continent africain et au-delà.

Notre objectif transcendantal reste clair et impérieux : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et toutes les âmes assoiffées de connaissance, en offrant des données scientifiques solides comme socle inébranlable.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse s'est affirmée comme une voix internationale, un carrefour où convergent et s'entrelacent des études profondément enracinées dans la réalité africaine. Autrefois freinées par des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui composent la richesse de notre continent.

L'essor fulgurant de la science africaine est un patrimoine collectif à cultiver, une source d'énergie à entretenir avec ferveur. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus d'horizons variés, ont embrassé avec ardeur le défi d'enrichir la pensée africaine. La diversité des connaissances et des idées, s'étendant des confins d'Afrique et au-delà, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en constante métamorphose, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque page.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage avec intransigeance à maintenir des normes de qualité rigoureuses, chaque article publié étant le fruit d'un processus de sélection sérieux avec un taux d'acceptation de 50%. L'enthousiasme chaleureux que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, est une attestation vibrante de notre engagement indéfectible à promouvoir une science africaine robuste et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents, explorant des domaines aussi variés que la jeunesse, l'éducation, le sport, l'environnement, le développement durable, la santé, la psychologie, le droit, la politique, la sociologie, les lettres, les langues, et les arts. Chacun de ces articles, ciselé avec minutie, offre une plongée captivante dans des thématiques cruciales pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, main dans la main avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et

la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Examinateur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité éditorial :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun

- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël, PhD, Centre d'Études et de Recherche en Droit International et Communautaire (CEDIC), Tchad

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Gouvernement provincial du Maniema face à la crise récurrente de légitimité de 2019 à nos jours

[Provincial government of maniema facing the recurring crisis of legitimacy from 2019 to the present]

Adolphe NDOKILI MORISHO[1]
Erick OKANDJU MASANGU[2]
Crispin YUMA LUKUMBU[3]
Université de Kindu/RD Congo
Email: erickokandju@gmail.com

Résumé

Cette étude examine la crise de légitimité récurrente du gouvernement provincial du Maniema depuis 2019 jusqu'à nos jours, avec pour objectif d'identifier les facteurs sous-jacents de cette crise persistante. Pour ce faire, nous avons adopté une approche dialectique matérialiste, combinant à la fois l'observation directe et indirecte. Nous avons constitué un échantillon de 30 sujets pour mener à bien notre analyse. Les résultats mettent en évidence des facteurs politiques, juridiques, économiques, financiers et socio-culturels comme étant les principales causes de cette crise de légitimité récurrente au niveau du gouvernement provincial du Maniema.

Mots-clés : Légitimité, Crise récurrente

Abstract

This reflection focused on the recurring legitimacy crisis of the provincial government of Maniema from 2019 to the present day. The ultimate intention was to identify the explanatory factors of the repeated legitimacy crisis in the provincial government of Maniema. To achieve this goal, we used the Materialist dialectical approach. This method was reinforced on one hand by direct observation and on the other hand, by indirect observation. In order to carry out this reflection, we constituted a sample of 30 subjects. At the end of the investigation, the results fundamentally mentioned

[1] Professeur Associé à l'Université de Kindu
[2] Chef de Travaux à l'Université de Kindu
[3] Politologue et chercheur indépendant

political, legal, economic-financial, and socio-cultural factors as causes of the repetitive legitimacy crisis of the provincial government in Maniema.

Keywords: Legitimacy, Recurring crisis

0. Introduction

La République démocratique du Congo (RDC), tel un théâtre en constante mutation, se révèle comme un microcosme des défis persistants de légitimité politique qui affligent de nombreux États africains. Malgré moins d'un siècle de colonisation, plus de soixante ans d'indépendance et plus de vingt ans d'expérimentation démocratique, la question de la légitimité gouvernementale reste au cœur des préoccupations nationales (Mamdani, 1996).

Dans ce paysage politique tumultueux, les crises politiques prennent diverses formes, tant au niveau central qu'au niveau local, affectant profondément le fonctionnement et la gestion de l'État (Ake, 2000). Cette dynamique se manifeste également dans les provinces, où les enjeux de légitimité politique prennent une dimension particulièrement aiguë.

Pour répondre à ces défis locaux, la République démocratique du Congo a adopté une approche de régionalisme politique, visant à conférer une plus grande autonomie aux provinces dans la gestion de leurs affaires publiques. Cette décentralisation s'est concrétisée par l'établissement d'institutions provinciales telles que les assemblées provinciales et les gouvernements provinciaux, agissant comme organes exécutifs locaux (Trefon, 2004).

Cependant, malgré ces réformes, les crises politiques demeurent endémiques dans plusieurs provinces congolaises, notamment dans la province du Maniema, où une série de troubles politiques persiste, illustrant ainsi une scène de conflits politiques multiples et complexes (Englebert, 2002).

Face à cette réalité, la présente étude se concentre sur une question cruciale : pourquoi la crise de légitimité du gouvernement provincial persiste-t-elle dans le Maniema ? En s'appuyant sur les travaux de chercheurs tels que Crawford Young (2012) et d'autres spécialistes du domaine, cet article cherche à identifier et à analyser

les facteurs sous-jacents qui alimentent cette crise de légitimité politique dans la province du Maniema. En dévoilant ces dynamiques, nous visons à éclairer les voies possibles vers des solutions durables pour surmonter les défis de gouvernance dans cette région spécifique de la République démocratique du Congo.

1. Méthodologie

S'agissant de la méthode, notons qu'il existe des contradictions entre les deux institutions politiques de la province du Maniema (assemblée provinciale et gouvernement provincial), au cours de cette troisième république face au train de développement de la province. L'analyse de ces contradictions nous pousse à recourir à la méthode *dialectique* qui nous parait la mieux adaptée suite également à la causalité que porte notre réflexion.

Ainsi, la méthode dialectique matérialiste à laquelle nous avons porté notre choix a été coulée sous forme de quatre lois :

Première loi : loi de l'action réciproque ou de la connexion universelle qui suppose que les phénomènes ou les faits qui constituent la réalité sociale sont en inter connexion et agissent les uns sur les autres et ne peuvent être étudiés de manière isolée. Partant de cette loi, nous considérons que tous les facteurs qui influent sur la situation des crises de légitimité des gouvernements provinciaux se tiennent. Ce qui fait qu'on ne peut pas expliquer un facteur sans l'autre.

De ce fait, les facteurs d'ordre politique, économico-financier, socio-culturel et juridique sont globalisants, c'est-à-dire qu'ils expliquent tous ensemble, la situation des crises de légitimité du gouvernement provincial au Maniema.

Deuxième loi : la loi sur le changement universel, du mouvement ou la loi du développement incessant. Celle-ci stipule que la réalité d'aujourd'hui ne restera pas la même pour toujours, mais tout change, tout se transforme, rien ne reste où il est. Par rapport à notre objet d'étude, cette loi suppose que les facteurs qui concourent aux crises de légitimité des gouvernements provinciaux au Maniema ne sont pas statistiques, mais ils évoluent suivant le temps et les circonstances.

Ainsi, les facteurs qui ont expliqué la crise de légitimité du gouvernement provincial sous la conduite de l'honorable BIKENGE MUSIMBI Jérôme comme gouverneur ai de l'époque ne sont pas les mêmes aujourd'hui au temps de AFANI IDRISSA MANGALA.

Troisième loi : loi de la contradiction ou loi de la lutte des contraires. Cette loi suppose que le fait de la nature y compris les faits sociaux, évoluent par contradiction.

Partant de cette loi, nous considérons que le phénomène : « crise de légitimité du gouvernement provincial au Maniema » entraine toujours des contradictions entre les acteurs politiques. C'est ainsi que certains acteurs politiques de l'opposition estiment que ces sont ceux de la majorité qui sont à la base de cette crise, et vice versa.

Quatrième loi : loi du changement qualitatif ou loi du progrès par bonds qui postule que le changement ne doit pas se faire de manière révolutionnaire lorsqu'il est qualitatif, mais il doit évoluer en suivant les étapes. La situation des crises de légitimité des gouvernements provinciaux au Maniema ne garde pas toujours la même nature. Au temps du gouverneur BIKENGE MUSIMBI, c'est d'abord lui le vice-gouverneur en couple avec monsieur TUTU SALUMU, mais il profita de l'éjection par motion de défiance de son collaborateur pour accéder au trône de la province. Toutefois, aujourd'hui au temps de IDRISSA MANGALA la donne a un peu changé. Cette fois-ci c'est un ministre provincial chargé des affaires intérieures qui profite du départ du gouverneur de province suivi de son vice, pour se retrouver à la tête de la province.

En rapport avec les techniques, pour élaborer cet article, nous avons recouru généralement aux techniques d'observation directe d'une part, et d'observation indirecte d'autre part.

En lien avec l'observation directe, nous avons utilisé la technique d'observation extérieure ou désengagée, grâce à laquelle nous avons eu l'occasion d'observer sans être acteur social dans la situation ou le système observé. Question pour nous ici d'observer le déroulement des actions politiques du gouvernement provincial et celle de l'assemblée provinciale d'une part, celles des sociétés civiles, des mouvements sociaux et de toute la population Maniemienne durant cette période des crises de légitimité du gouvernement provincial. Question pour nous de nous limiter juste aux caractéristiques des actions menées pendant cette crise tout en nous servant des radios, télévisions, débats politico-Juridiques, émissions politiques, la presse en ligne où notre vision est tout simplement d'écouter sans engager une interaction.

Quant à l'observation indirecte, nous avons *premièrement* recouru à la technique documentaire puisqu'il s'agit là d'un sujet d'actualité et dont ses conséquences sont incalculables. Cette technique est une forme d'observation indirecte ou médiatisée, car des documents sur lesquels les faits ou phénomènes humains laissent des traces sont très divers et peuvent être classés en document écrits ou non écrits.

Eu égard de ce qui précède, les différents documents, notamment : les livres, les syllabus, les mémoires et TFC, les brochures, les journaux, les articles et revues, les extraits sonores et même des discours, … nous ont permis, non seulement d'enrichir :

mais aussi d'éclaircir et retenir certaines informations utiles à notre réflexion avant d'être soumises à une analyse quantitative de contenu.

Deuxièmement, la technique d'enquête par entretien nous a permis d'administrer à un certain nombre d'acteurs politiques, doctrinaires politiques et juridiques, et acteurs de la société civile ; un questionnaire préparé à l'avance. L'entretien structuré étant notre type, nous a servi à avoir quelques réponses supplémentaires à notre objet d'étude.

Vu l'immensité de notre population d'étude, nous avons été obligés de tenir un échantillon de type probabiliste à choix raisonné afin de récolter les données en rapport avec notre objet d'étude. Ainsi, 30sujets (unités) ont été retenus selon qu'ils sont acteurs politiques, doctrinaires politiques et juridiques, et acteurs de la société civile et cela en fonction de la variable sexe.

Question de retenir ici que la participation de nos enquêtés et leurs réponses étaient couvertes d'anonymat dans la mesure où nos informations cherchées étaient des informations d'opinions mais aussi de fait quant au déroulement des crises dans la province. Pour plus de lumière, la suite du travail nous invite à la lecture.

2. Résultats

2.1. Facteurs explicatifs de la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Tableau N°1 : Relatif aux facteurs explicatifs de la crise de légitimité dans la province du Maniema.

Q : Quels sont les facteurs explicatifs de la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial dans la province du Maniema ?	**Acteurs politiques**		**Doctrinaire ou analyse politique ou judiciaire**		**Membre de la société civile**		**Total**	**%**
Réponses	H	F	H	F	H	F		
1. les facteurs d'ordre politique (politico-administratif)	3	4	3	1	2	2	15	5O
2. les facteurs juridiques	0	0	1	1	1	0	3	10
3. les facteurs économico-financières	2	1	1	3	1	3	11	37
4. les facteurs socio-culturels	0	0	0	0	1	0	1	3
Total	05	05	05	05	05	05	30	1OO

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des données récoltées

Commentaire : Il ressort de ce tableau que par rapport aux 30 sujets enquêtés, 15 sujets, soit 50% ont confirmé la première réponse, 3 sujets, soit 10% ont confirmé la

deuxième, 11 sujets, soit 37% ont confirmé la troisième et enfin 1 sujet, soit 3% a confirmé la quatrième réponse.

2.2. Analyse des résultats

Dans la présente réflexion, les résultats divers issus de ces tableaux attestent que les facteurs d'ordre politico-administratif, juridique, économico-financier et socio-culturel influent significativement sur le fonctionnement des institutions politiques dans la province du Maniema et constituent les principaux facteurs explicatifs de la récurrence des crises de légitimité des gouvernements provinciaux dans la province du Maniema.

2.2.1. Facteurs d'ordre politico-administratif

2.2.1.1 La partitocratie et le diktat du pouvoir central

De façon générale, la partitocratie désigne tout simplement un système politique au sein duquel le pouvoir serait exclusivement détenu par des partis politiques. Donc ici c'est le parti politique au pouvoir qui rafle toutes les fonctions et tous les postes du gouvernement et cela dans tous les domaines. Par ceci, on frôle un tout petit peu le monopartisme ou le système de Parti-Etat. Cela n'est-il pas la situation en République Démocratique du Congo ?

Tout observateur avisé de la scène politique congolaise en général et celle du Maniema en particulier a toute la facilité de voir que malgré le multipartisme prôné par les lois de la république, le parti au pouvoir a toujours tendance à s'approprier la gestion de l'Etat en octroyant la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité de tous les postes dans tous les services à ses membres et militants, et cela à tous les niveaux, que ce soit en province ou au niveau central. Et c'est cet état de chose qui conduit facilement au diktat du pouvoir central dans des provinces.

Toujours dans ce même ordre d'idées ; le parti ayant le pouvoir au niveau central cherchera à tout prix à s'assurer de la gestion de toutes les provinces en faisant élire, si pas en imposant ses hommes, dans tous les grands postes de la gestion de la province, et cela dans le but de pérenniser l'autorité du *Big Man* (souvent président de la république) et son idéologie dans toute l'étendue de la république, tout cela au détriment des principes du régionalisme politique prôné par notre constitution du 28 février 2006.

Ce qui fait que même si un membre du parti politique au pouvoir commet une bévue, pour éviter à ce qu'il ne soit remplacé par quelqu'un d'autre d'un autre parti, ses collègues ne peuvent que le couvrir, et les autorités centrales vont s'imposer pour le maintenir afin de sauvegarder leur intérêt et celui du parti dans une violation flagrante des lois de la république. D'où le diktat du pouvoir central ; qui se traduit par

l'imposition par les autorités du pouvoir central, de leurs clients à la gestion des provinces en outre passant même la justice et les lois de la République.

La province du Maniema n'est-elle pas aussi victime de ces maux ? (la partitocratie et le diktat du pouvoir central)

Le régionalisme politique institué par la constitution de la RDC prévoit deux pôles de décision à savoir ; le pouvoir central et la Province. Ceci étant, les gouverneurs des Provinces doivent être librement élus au suffrage indirect par les députés Provinciaux avant d'être investis par le pouvoir central, mais lorsque le pouvoir central intervient de manière à influencer ou à imposer son choix aux députés provinciaux, cela conduit jusqu'à la violation de l'un des principes de la démocratie, à savoir : la liberté d'exprimer son choix.

Que faut-il comprendre de la venue du Président Joseph KABILA à Kindu quelque jour avant l'organisation des élections des gouverneurs de Province en 2010 après la démission du gouverneur DIDY MANARA ?

Et que dire de son entretien avec les 13 députés Provinciaux qui formaient le groupe de 13 et qui étaient contre l'honorable TUTU SALUMU, le ticket de la majorité Présidentielle de l'époque ?

Nous sommes sans ignorer que juste après le départ du Président de la République, le groupe de 13, ensemble avec son candidat, l'honorable TUNDA KASONGO Prosper désistèrent pour le compte de l'honorable TUTU SALAMU qui obtint ainsi la majorité des voix et devint gouverneur de Province.

Pour le groupe de 13, le vote de TUTU était une déception car ce n'était pas leur choix.

Que dire de RAMAZANI SHADARY, qui, à cause d'une dent pourrie qu'il garde contre TUTU suite à l'échec qu'il connut lorsqu'il fut envoyé comme superviseur pour le compte de la majorité présidentielle de l'époque afin de s'assurer à ce que celle-ci remporte l'élection du tout premier Bureau de l'assemblée Provinciale du Maniema sous la troisième République, et où l'honorable KINDANDA KISHABONGO qui était du parti politique M17 avait gagné la Présidence de l'assemblée Provinciale au détriment du candidat du parti politique MSR qui était de la majorité Présidentielle de l'époque. Pour SHADARY, cet échec était la complicité de l'honorable TUTU.

À SHADARY de se venger lorsqu'il devint vice premier ministre, ministre des affaires intérieures, ayant la surveillance des Provinces dans ses attributions, il usa de son influence pour influencer les députés Provinciaux du Maniema en se servant surtout de ceux du groupe des 13 pour conduire le départ du gouverneur TUTU SALUMU, et comme toujours, « qui veut noyer son chien l'accuse de rage » dit-on, les griefs à

soulever contre le gouverneur de Province ne manquèrent pas, et le gouverneur TUTU SALUMU fut déchu à la date du 28 Mars 2018 suite à une force du pouvoir central.

N'est-ce pas là un Etat de nature souligné par THOMAS HOBBES où l'animal le plus fort élimine le plus faible ?

Certains auteurs n'ont-ils pas raison de dire que la politique est un monde des pêcheurs en eau trouble, là où se pratiquent, sans être tout à fait admis, tous les coups bas, là où se rencontrent toutes les compromissions.

En Mars 2018, quelques jours encore avant les élections de Gouverneurs, l'équipe de la supervision pour le compte de la majorité Présidentielle de l'époque vint avec à la tête, l'ancien gouverneur de la Province du Sud-Kivu, celui qu'on appelait l'œil de KABILA à L'Est, Monsieur Marcelin TSHISAMBO accompagné de TSHISUMPA et les autres.

Cette équipe était venue à Kindu dans le seul but de s'assurer à ce que son ticket, le professeur Justin OMOLELA, gagne les élections à tout prix, en essayant de corrompre les députés Provinciaux avec des sommes colossales d'argent afin de les influencer à voter pour leur candidat.

Mais enfin, tous ces efforts étaient passés en vain car leur candidat avait perdu les élections.

Encore le pouvoir central va, après avoir perdu les élections, s'ingérer de manière à ce que le candidat gagnant ne puisse pas travailler, c'est ainsi qu'il notifia l'intérimaire du gouverneur, Maitre BIKENGA MUSIMBI Jérôme, à être gouverneur full. N'est-ce pas là un diktat pur et simple du pouvoir central sur la Province du Maniema ?

Que dire des nombreux bras de fer entre l'instance centrale et la Province du Maniema pendant le règne du gouverneur Auguy MUSAFIRI ? Nous prenons à titre illustratif ; la déclaration de l'un des élus de la Province du Maniema, l'honorable KALUKULA LUTAKA Gaspard qui s'adressait au ministre national de l'intérieur de l'époque, son excellence Gilbert KANKONDE en ces termes : « si le ministre de l'intérieur pense que MUSAFIRI est un bon gestionnaire, qu'il le garde chez lui… » Avait-il lancé sur les ondes de la Radio KFM

Cela encore ne fait que dénoter la main noire du pouvoir central dans la gestion de la province du Maniema.

Le Coup bas du P.G KASHAMA : nous avons tous suivis, l'audio de l'ex procureur général *KASHAMA* où il se vante des efforts consentis pour jouer la carte qu'il a joué afin d'avoir la déchéance du gouverneur *MUSAFIRI* qui était du FCC, parce que pour

l'UDPS ; la province du Maniema était hors contrôle, du fait qu'il n'y a aucun député ni national, ni provincial de l'UDPS ; ce qui fait que l'UDPS ; parti au pouvoir, n'était pas représentée dans les institutions politiques de la province du Maniema.

Face à ce non représentation, comme dans une partitocratie, il fallait à tout prix que l'UDPS apparaisse dans la province du Maniema pour la contrôler. C'est comme ça que l'Ex P.G, monsieur *KASHAMA* va jouer une belle carte en instrumentalisant certains députés provinciaux ; c'est notamment l'honorable *BITIKA*, l'honorable *KINDANDA*…, pour faire tomber monsieur *MUSAFIRI*, et avoir un gouverneur intérimaire sur lequel il a encore jouer une carte en le poussant au remaniement du gouvernement provincial afin de créer un espace à l'UDPS en nommant certains de ses membres dans certains ministères.

C'est dans cette occasion que monsieur *Idrissa MANGALA AFANI* va se retrouver ministre provincial des affaires intérieures. Pour quoi seulement le ministère de l'intérieur ? en réalité tout était déjà préparé à l'avance pour que monsieur *MANGALA* gouverne la province.

Poursuivant son objectif, monsieur *KASHAMA* va continuer à jouer sa carte, cette fois-ci pour avoir la tête de *HAMADI LUBENGA*, afin de permettre à l'UDPS d'avoir de l'espace dans la gestion de la province, car ayant le ministère le plus séant, celui des affaires intérieures, pour gouverner la province en cas de l'absence du gouverneur et vice-gouverneur élus.

Dans cette situation, nous avons tous vu monsieur *Idrissa MANGALA* assurer légalement l'intérim du gouverneur de province jusqu'à l'organisation des nouvelles élections où il se porta lui aussi candidat à sa propre succession. L'UDPS pensait enfin avoir l'occasion d'imposer son homme à la tête de la province du Maniema de façon permanente et légale, mais à la grande surprise ; tous ses candidats, en occurrence Monsieur *MANGALA,* furent battus à Platte couture par l'honorable *KINDANDA KISHABONGO* qui remporta les élections par une majorité écrasante (18 voix sur 22).

Mais comme il s'agit bien de la partitocratie, et que les candidats du parti politique au pouvoir n'ont pas gagné les élections, l'histoire de l'honorable *TUNDA* et du professeur *OMOLELA* se répète ; nous allons assister à un trafic d'influence des politiques du pouvoir central sur la justice afin de bloquer monsieur *KINDANDA* à ne pas exercer ses fonctions de gouverneur de province pour continuer à maintenir monsieur Idrissa à la tête de la province dans la violation des lois de la république.

N'est-ce pas là la partitocratie en République Démocratique du Congo ? Où l'UDPS, parti au pouvoir, impose ses hommes dans des fonctions ou postes de contrôle, car pour l'UDPS c'est "**'Son homme ou rien.**"

2.2.1.2. L'immaturité politique

Dans un univers politique, le gouvernement fait face à toute série des problèmes et cela sur tous les plans. Outres les exigences socio-économiques de la population, le gouvernant se trouve toujours face à une foule mélangée notamment des amorphes politiques, des politiques actifs et même des aspirants au pouvoir.

La Province du Maniema qui est notre univers politique, a déjà connu beaucoup des gouvernants, il n'est tabou ici d'affirmer que beaucoup sont ceux qui viennent apprendre la politique en étant déjà gestionnaire de la chose publique. Alors nous ne cessons d'assister aux théâtres dans les agissements des certains politiques Maniemiens immatures.

Il est incontestable pour tout observateur avisé de la scène politique congolaise en général et celle du Maniema en particulier que le comportement de l'homme politique Maniemien en étonne et laisse à désirer.

D'autres n'hésitent de taxer l'élite politique du Maniema d'immature, de profane, de parvenue.

Effectivement, la gestion de la Province du Maniema pose problème et suscite une remise en cause des intentions et motivations profondes qui habitent ses animateurs.

Il y a lieu de se demander si vraiment la notion de l'exercice du pouvoir dans son sens moderne est bien comprise et bien assumée par l'homme politique Maniemien.

Delà suffit dans toute sa radicalité cette question cruciale et essentielle que doit se poser tout politicien Maniemien responsable. Un mandat : le pouvoir politique pourquoi y faire ? Comment y faire ?

Il ne suffit pas d'aimer la politique pour être un bon politicien, mais il faut savoir que le jeu politique a ses règles. D'où il convient de les connaitre pour agir correctement.

À l'instar du Congo, si tout le monde s'accorde à dire que la Province du Maniema est potentiellement riche. Alors pourquoi sa population demeure-t-elle pauvre ?

À Blaise KANGELA NGUMBI de répondre en disant que nous avons souvent recouru si facilement aux causes exogènes pour expliquer ce paradoxe. Et pourtant, la grande maladie est le comportement de l'homme congolais (Maniemien) c'est-à-dire sa structure mentale.

Si on n'arrive pas à adopter ou à requérir une nouvelle mentalité tournée vers le civisme et la bonne gouvernance, le Maniema aura toujours du mal à sortir de cette situation de crise.

L'immaturité politique de l'homme politique Maniemien ne se prouve pas seulement aujourd'hui.

La plupart des politiques du Maniema viennent des différentes professions telles que, l'enseignement, la médicine, d'autres même du commerce, et maitrisent mal la politique.

Dans l'assemblée Provinciale du Maniema, certains parmi les députés provinciaux qui composent cet organe délibérant de la Province ignorent même leurs missions, chose qui les amène soit à créer des conflits avec le pouvoir en place ou à s'attacher aveuglement derrière le pouvoir en place.

À la première législature sous la troisième République, certains députés de l'opposition s'étaient laissés manipulés par ceux de l'AMP pour avoir la destitution du président de l'Assemblée provinciale, l'Honorable KINDANDA qui était aussi leur coéquipier de l'opposition.

Peu après la destitution de ce dernier la crise politique n'avait pas permis la continuité des activités à l'assemblée provinciale du Maniema.

Mécontent, le président de l'Assemblée Provinciale avait saisi la cour d'Appel et en suite la Cour suprême de la Justice pour lui remettre dans ses droits.

Que faut-il comprendre du Gouverneur Auguy MUSAFIRI qui, pendant son règne, avait doté certaines institutions et établissements provinciaux des Kits complets des panneaux solaires, des batteries…, c'est notamment l'Assemblée Provinciale du Maniema, le Gouvernorat, l'Hôpital général de Référence de Kindu.

Mais à la grande surprise du public, le gouverneur Auguy MUSAFIRI s'est permis, quelques heures après la décision en conseil des Ministres portant désignation de l'intérimeur du gouverneur de Province dans le Maniema ait été prise, de récupérer certains parmi ces kits des panneaux, batteries, qu'il avait lui-même offert. Le cas illustratif est celui du gouvernorat.

Justifié par ses proches pour dire qu'il s'agissait de récupérer ces matériels pour les réparer. Mais plus d'un citoyen peut se demander si comment ces matériels peuvent tomber en panne seulement quelques jours après sa déchéance ?

L'immaturité politique des acteurs politiques du Maniema s'explique aussi par l'incompétence. De quoi faudra-t-il comprendre lorsque les décisions d'un chef sont toujours frappées d'illégalité ?

Cette incompétence se traduit par l'inaptitude ou l'incapacité d'exercer les tâches conformément aux textes légaux (constitution).

Comment expliquer que les décisions adoptées par la majorité des membres composant la première institution de la Province soient ensuite frappées d'illégalité par des instances judiciaires ? Ces politiciens ne lisent-ils pas la constitution et différentes lois du pays pour s'y adapter ? Si tel n'est pas le cas, en quoi sont-ils parlementaires ?

Le cas illustratif est celui de la déchéance du gouverneur de Province Auguy MUSAFIRI à la date du 11 Novembre 2020 par la majorité des élus de la Province au niveau de l'assemblée Provinciale, mais qui sera ensuite réhabilité par la Cour constitutionnelle avant d'être définitivement déchu le 21 Mai 2021.

Et, que dire du cas du Gouverneur TUTU SALUMU Pascal qui, trois ans après sa déchéance par l'assemblée Provinciale, la Cour constitutionnelle se prononce en sa faveur tout en rejetant la décision de la première institution de la Province.

L'honorable KISHABONGO KINDANDA n'avait-il pas été aussi victime du même sort lorsqu'il fut destitué de ses fonctions du Président de l'Assemblée Provinciale du Maniema à la première législature ? Mais qui fut par la suite réhabilité par la Cour suprême de justice alors que sa destitution avait été votée par la majorité des députés provinciaux de cette législature ?

On se demande si les décisions des politiques du Maniema se fondent sur quoi. L'incompétence, le fait pour certains politiciens de se laisser manipuler par d'autres, la non maitrise des jeux politiques sur la scène politique par certains acteurs politiques du Maniema nous conduit à parler de l'immaturité politique dans le chef des acteurs politiques du Maniema.

II.2.1.4 Le manque de volonté politique

Si le contexte et les acteurs peuvent être considérés comme une circonstance atténuante, en revanche, l'absence de volonté politique c'est-à-dire la capacité de nuire des dirigeants congolais, constitue une circonstance aggravante de l'incompétence. En d'autres termes, l'impasse actuelle est due au refus manifeste et à l'irresponsabilité (*Mwayila tshiyembe,*2005*)*.

Les politiques du Maniema ont toutes les chances d'amener leur Province au bon port, la Province étant riche en ressource agricole voir minière. Mais ces sont plutôt ses dirigeants qui se démarquent par leur manque de volonté manifeste de vouloir servir la province.

En matière du développement communautaire il y a la notion des besoins réels ou ressentis de la population (filt need) et d'autres besoins complémentaires qui sont à éveiller.

Pendant que la Province du Maniema en général et la ville de Kindu en particulier, souffrent de la carence d'eau et de l'électricité, on va voir plutôt la construction par le pouvoir central d'un stade omnisport moderne et d'autres réalisations.

Jusque-là la question prioritaire du peuple n'est toujours pas répondue. N'est-ce pas là une action de masquer l'impuissance de l'Etat à répondre aux besoins pressants de la base ?

La Province souffre de l'enclavement et même à son interne, les territoires ont du mal à se relier suite au délabrement très avancé des routes alors qu'en ville (Kindu, chef-lieu de la Province) ces sont des détournements des deniers publics qui se répètent.

2.2.2 Facteurs d'ordre juridique

2.2.2.1. Le trafic d'influence des politiques sur la justice

En République démocratique du Congo comme partout ailleurs, les textes légaux prônent l'indépendance de la justice ou de l'appareil judiciaire. Mais il y a lieu de mettre en doute l'applicabilité de cette disposition surtout en R.D.C, car plusieurs sont les circonstances où la justice n'arrive pas à dire le droit comme elle le devrait, suite à des contraintes et impositions des acteurs politiques.

Aristote n'avait-il pas raison de dire que : « ce ne sont pas les bons textes qui manquent, mais c'est l'application de ces textes qui fait défaut » ?

Dans la province du Maniema par exemple, chaque fois que le parti politique au pouvoir perd les élections du gouvernorat provincial, la justice est toujours sollicitée pour bloquer, à tort ou à raison, le vainqueur des élections qui n'est pas du parti au pouvoir ; à exercer ses fonctions de gouverneur de province. Tout cela pour que le parti au pouvoir impose son homme.

Cette situation à répétition, nous l'avons vécue avec l'honorable *TUNDA KASONGO Prosper* et le professeur *Justin OMOLELA*, mais aussi avec l'honorable *KINDANDA KISHABONGO* et son excellence *AFANI IDRISSA MANGALA.*

2.2.2.2. Une dichotomie entre l'environnement socio-culturel et l'environnement juridique

Il est à signaler ici que parfois l'environnement socio-culturel secrète certaines habitudes et logiques qui sont contraires à ce que prône l'environnement juridique. Alors là il y a différence entre ce qui se passe et ce qui se fait réellement.

Etant donné que notre constitution est, elle-même, calquée du modèle occidental, il y a dans celle-ci ; certaines dispositions qui ne cadrent pas du tout avec les *Us* et *Coutumes* et mêmes les valeurs du peuple congolais, pourtant cela nous est imposé.

Il y a donc certaines dispositions de nos lois qui ne s'apparentent pas avec les réalités du peuple congolais, chose qui conduit à l'inadaptation de certaines dispositions des lois de la république par rapport à ce qui se passe dans l'environnement socio-culturel.

Nous prenons par exemple l'article 146 de la constitution du 28 février 2006 qui prévoit le mode et la procédure de sanction du premier ministre, la même chose est prévue pour un gouverneur de province et ses ministres provinciaux dans l'article 41 de la loi N°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

Cet état de chose est un biais qui favorise le désordre dans les provinces surtout. Car comparant le gouvernement central au gouvernement provincial en termes de sanctions, le législateur a commis une très grosse erreur ; cela se justifie tout d'abord par les tailles des organes délibérants ; au niveau central le un quart des membres de l'assemblée nationale représentent 125 députés nationaux qui sont censés signer une motion de censure contre le gouvernement pour que celle-ci soit recevable, et le un deuxième représente quand même 50 députés nationaux.

Mais dans une province où il n'y a que 20 députés provinciaux, le un deuxième ne représente que deux députés qui peuvent être amis et se rencontrent, comme le dit monsieur *Julien PALUKU,* autour d'une bière et se dire ; ''faisons partir le gouverneur'' et dès qu'ils sont d'accord, la motion est constitutionnellement recevable. Cela met donc le gouverneur dans une situation d'instabilité et de dépendance vis-à-vis des députés provinciaux au détriment de la population.

2.2.3. Facteurs d'ordre économico-financier

2.2.3.1. La cleptomanie ou la poursuite des intérêts égoïstes

Beaucoup sont ceux qui se lancent dans la scène politique avec le seul but de s'enrichir à tout prix. Nicolas Machiavel n'a-t-il pas raison lorsqu'il affirme que tous les moyens sont bons, pourvu que l'objectif soit atteint ?

En politique c'est le résultat qui compte, de quoi est-ce qu'on peut s'attendre d'un homme politique qui est venu en politique avec un objectif déjà préconçu. Celui de se faire du fric ?

En effet, il n'est point besoin d'être un grand clerc pour constater l'accroissement exponentiel de la misère dans toutes les couches sociales des villes et des villages et morale de redistribution au profit de l'individualisme grandissant, étant donné qu'on ne peut donner que ce qu'on a, dit la sagesse populaire.

Par ailleurs, quand on sait la violence du châtiment corporel réservé aux voleurs, aux pilleurs, aux prévaricateurs, aux corrupteurs et autres vandales en Afrique noire traditionnelle.

La classe politique Maniemienne présente des traits de vouloir s'enrichir à tout prix, au détriment des autres, il est inutile de se demander le pourquoi de leur présence en politique, est-ce pour le bien de la population ou pour leur propre ventre ? Il s'agit là d'une politique du ventre qui se fait voir par des fonctions latentes (poursuite des intérêts égoïste) qui priment sur les fonctions manifestes (servir la population) dans le chef des politiques Maniemiens.

Les votes des sénateurs ne laissent voir aucune exigence ou aucun souci sur le bien de la population. Le constat est que les candidats qui disponibilisent beaucoup des moyens aux députés provinciaux sont ceux qui remportent la victoire.

On ne sait pas si, les députés provinciaux votent les sénateurs sur base de quel critérium.

La même chose se répète dans les élections des gouverneurs, les députés provinciaux ne sont qu'à la recherche de leurs intérêts égoïstes.

Il se fait observer une cupidité à outrance dans les chefs des députés provinciaux du Maniema, qui vont jusqu'à influencer la formation des gouvernements provinciaux en parrainant certains membres. Une enquête révèle que plus de 60% des membres de l'exécutif provincial sont parrainés par les membres de l'organe délibérant.

Bref, la majorité des membres des différents gouvernements provinciaux sous la troisième République est issue des recommandations des députés provinciaux, le système de quotas est donc une réalité vivante au Maniema.

Que dire des différents mouvements de détournements des fonds par le gouverneur Auguy MUSAFIRI ? A titre illustratif nous prenons celui pour lequel il a été accusé en justice par la population du secteur de BB/SALAMABILA dont le montant s'élèverait à 123.000$.

A la date du 15 Juin 2021, un digne fils du Maniema, le sénateur Jean Baptiste ASUMANI lance du haut de la tribune du Sénat, au Cours d'une séance « le Maniema se meurt, sur les 22 députés provinciaux que compte l'Assemblée provinciale du Maniema, 17 se trouvent à Kinshasa accompagnés, alors que nous sommes en pleine session. Tous veulent devenir soit gouverneur, soit vice-gouverneur. Ils passent dans des Etats-Civils des partis politiques pour solliciter le parrainage. Et sur les 17, 10 ont des réquisitoires du procureur général notamment pour crimes économiques. Mais

n'ont jamais répondu. Ils sont à Mbinza Pigeon, si vous y allez, vous allez les trouver en train de préparer à manger ». Que comprendre de cette déclaration ?

Que dire de manque de payement des agents administratifs de l'assembles provinciale du Maniema ? Alors que cette dernière reçoit régulièrement des dotations issues du gouvernement central et provincial pour son bon fonctionnement, mais la gestion de ces dotations par les députés provinciaux laisse à désirer.

Il est sans doute important d'affirmer que la politique du ventre est une réalité dans la Province du Maniema.

2.2.4. Facteurs d'ordre socio-culturel

II.2.4.1. Un problème d'homme

La ressource humaine est toujours la plus sollicitée et la mieux placée pour booster le développement d'une entité, car c'est l'homme qui est au centre de tout développement, il est lui-même le moteur du développement s'il prend conscience. Mais que peut-il advenir si cet homme est inconscient et qu'il est placé à la gestion de l'entité publique ? On ne peut rien espérer de lui.

La province du Maniema n'est-elle pas victime du même sort ? Ses gouvernants ne sont-ils pas des pécheurs en eau trouble au sens de *Jean Marie Pontier et Charles DEBBACHES* ?

Certes les hommes conscients et soucieux du développement ne manquent pas, mais ces derniers sont étouffés par les pécheurs en eau trouble qui sont en grand nombre. D'autres par contre, étant hommes du bien, décident de ne pas se souiller dans la politique et laissent la gestion aux pécheurs en eau trouble, alors que ces sont eux qui devaient changer la donne une fois accéder au pouvoir, c'est ce que nous avons vécu avec *Mzée Laurent Désiré KABILA.*

Si les hommes conscients s'étaient engagés dans la politique dans le but de la faire autrement, ils étoufferaient la force du mal. Mais toutefois qu'ils évitent la politique, rien ne peut marcher, car ces sont les mêmes hommes qu'ils appellent inconscients ; qui continueront à gérer. Et comme conséquence, même les hommes conscients, parce qu'ils se sont abstenus de s'engager pour changer la donne, vont eux aussi subir les retombées de la mauvaise gestion de ceux qui gèrent ; c'est notamment : la carence d'électricité, la carence d'eau potable, le délabrement des routes pour ne citer que ça. L'opposant sénégalais *OUSMANE SONKO* n'a-t-il pas raison de dire : « *si vous refusez de faire la politique, les médiocres vont le faire, ils vont décider à votre place de façon médiocre, vous diriger de façon médiocre et vous n'y pourrez absolument rien* » ?

2.2.4.2. Le Manque d'un imaginaire provincial collectif

Dans la constitution d'un Etat, on fait toujours référence à ces trois éléments traditionnels à savoir : le territoire, la population et le gouvernement. Mais on a toujours oublié d'autres éléments qui sont aussi indispensables à la constitution d'un Etat, c'est le cas par exemple d'un système mythique d'identification collective qui est une dimension métaphysique dans la constitution d'un Etat par la création d'un imaginaire national collectif, une vision collective du développement propre au peuple, une philosophie politique propre tirée des valeurs culturelles et traditionnelles propres à un peuple. C'est même ça la source du patriotisme ; lorsque tout le peuple partage un même imaginaire national collectif, une même philosophie politique pour la nation (*Mwayila tshiyembe,*2001).

Toutes les grandes puissances qui ont émergé ont chacune construit son propre imaginaire national collectif qui constitue ainsi sa référence pour le développement. Avec un esprit centré sur cet imaginaire national collectif enseigné et incarné par tout le peuple, on ne peut pas s'attendre à un dirigeant qui détourne l'argent destiné à construire sa nation. Ici, peu importe les divergences politiques, religieuses entre le peuple, mais tout le monde reste uni à l'autre autour de cet imaginaire national collectif.

C'est le cas des Etats-Unis d'Amérique par exemple, avec sa" *destinée manifeste*" calquée sur le modèle de la Bible afin de rependre des bonnes valeurs au travers le monde.

La chine avec sa "**révolution culturelle**" calquée sur les idées spirituelles de *CONFICIUS* mélangées au socialisme de *Karl Marx* récupérée par *Maö Tsë Tsoung***.**

Que dire de l'Allemagne avec son imaginaire national basée sur la prophétie et les idées secrétées par *Chamberlain* au sujet du rôle que devait jouer l'Allemagne dans le monde en recevant leur messie *Parsival*, les quelles idées seront mises en œuvre par *Adolph HITLER* dans la philosophie nazie.

La question ici est de savoir, est-ce que la R.D Congo a un imaginaire national collectif ? Le quel ? Et si déjà à partir du niveau national le pays n'a pas une philosophie politique propre, un imaginaire national collectif, un idéal à atteindre, comment pouvons-nous nous atteindre le développement ?

Que dire alors de la province du Maniema ? Quel idéal commun avons-nous à atteindre pour notre province ? nous répondrons à toutes ces questions au cours de nos prochaines publications.

3. Conclusion

Notre étude a porté sur le Gouvernement provincial du Maniema face à la crise récurrente de légitimité de 2019 à nos jours. L'objectif principal était de pouvoir les Facteurs explicatifs de la crise récurrente de légitimité au Gouvernement provincial du Maniema. A l'issue de notre investigation, nous avons abouti aux résultats selon lesquels : les facteurs d'ordre politique, juridique, économico-financier et socio-culturel sont principalement les causes de la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial dans la province du Maniema et qui plongent cette province dans un état de rétrogradation développementale. Il faut donc que chaque fils et fille de la province du Maniema prenne conscience de son état afin de prendre en main le flambeau du développement de cette province. C'est encore possible de croire en l'émergence de la province du Maniema, à la seule condition que les solutions durables soient envisagées.

4. Bibliographie

Ake, C. (2000). *The Feasibility of Democracy in Africa*. Dakar: Codesria.

Englebert, P. (2002). *State Legitimacy and Development in Africa*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers.

Mamdani, M. (1996). *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism.* Princeton, NJ: Princeton University Press.

Mbembe, A. (2001). *On the Postcolony*. Berkeley, CA: University of California Press.

MWAYILA TSHIYEMBE, *Etat Multimodal et Démocratie Africaine : sociologie de la renaissance politique*, Paris, l'harmattan, 2001,

MWAYILA TSHIYEMBE, *La transition en République Démocratique du Congo, Bilan et perspectives, Paris, l'Harmattant, 2005,*

Trefon, T. (2004). *Reinventing Order in the Congo: How People Respond to State Failure in Kinshasa*. London: Zed Books.

Young, C. (2012). *The Postcolonial State in Africa: Fifty Years of Independence,* 1960–2010. Madison, WI: University of Wisconsin Press.

-